Note pour Monsieur Navez sur le tableau du Musée royal, qui porte au catalogue le n° 595 et qui est attribué à Gérard van der Meire.

—

Il est à remarquer d'abord que Gérard van der Meire n'est pas né vers l'an 1540. D'après van Mander, cet artiste florit à Gand peu de temps après Jean van Eyck, qui mourut en 1442.

Le tableau dont il est question en provient de l'ancienne abbaye de Torgerloo. Au moment de l'invasion de la Belgique par les armées républicaines, il fut mis en sûreté, avec plusieurs autres peintures, dans la maison de refuge de ce monastère et de celui de St. Michel d'Anvers, situé rue de Crombrugge à Bruxelles. Le ouvrage entrait dans la première de la famille de M. Lucq, qui en resta propriétaire jusqu'à ce qu'un partage les eut fait tomber, en 1832, entre les mains de M. Lucq seul. Celui-ci proposa en 1834 au Roi de les acheter; mais il fut renvoyé au Département de l'Intérieur, auquel il consentit à les céder moyennant le prix de 45000 francs. Les tableaux étaient au nombre de 5. Ils portent au Catalogue du Musée royal les numéros suivants: 573, 574, 575, 579 et 593. M. Navez les alla voir avec M. Fabre le 21 9bre 1834 et écrivit à M. Lucq, le 25 du même mois, qu'un rapport sur ces peintures venait d'être adressé au Ministre de l'Intérieur

= tions. Si affaire apprendre n'est pas d'suite. Le 29 mars 1835, M. Lucq baissa un prix, et offrit le tableau pour 30,000 francs. Cette offre ne fut pas acceptée. Le 8 juin 1843 le Ministre de l'Intérieur écrivit à M. Lucq qu'il n'y avait pas de fonds disponibles pour acheter le tableau, que M. Navez avait été nommé, dès le courant de février ~~1843~~ de la même année, aux Mess. De Beaufort, Dequesne, Sondeis de Wiederwerts, et. Enfin, le King quinten fut acheté par l'Etat en 1844 et placé au Musée royal.

Celle qui porte le numéro 595 est de la main de Gossin van der Weyden, petit-fils de l'élève Roger van der Weyden, ancien peintre gagiste de la ville de Bruxelles et élève d'Jean van Eyck. Cet artiste peignit cet ouvrage en 1535, étant âgé de 70 ans. Toutefois il fit d'un renseignement que nous est fourni par le Chanoine Heylen, ancien archiviste de Tongerloo. Dans les mémoires que ce savant nous a laissés sur le Campine et qui, publiés pour la première fois en 1790, ont été republiés à Turnhout en 1837, sous le titre de Historische Verhandelingen over de Kempen, il est dit:

" Cet artiste (Gossin van der Weyden) était natif de Bruxelles; il
" peignit en 1535, étant âgé de 70 ans, une pièce représentant la
" mort et l'assomption de la Vierge, qu'on trouve actuellement dans le bas-
" côté de l'église de Tongerloo, près de l'entrée du couvent, et qui ori-
" ginairement le maître-autel. Sur le volet il s'est peint lui-même
" ainsi que son grand-père; et au dessus d'eux se trouve une tablette
" avec l'inscription suivante:

Operâ R. P. D.
" Arnoldi Stryckiri, hujus ecclesiæ abbatis, hanc depinxit,
" pietatis monumentum, Tetralam Gossinus van der Weyden,
" septuagenarius centrie ista, quam infra ad vivam ~~imaginem~~
" expressit imaginem, avum sui avi Rogeri, nomen Apellis suo
" ex tortili, imitatus, adiuncti atis anno 1535."
(voir Heylen, 2e édition, pg. 160.)

Les renseignements, inconnus jusqu'à ces le fin de l'année 1849, ont été publiés par moi dans la Renaissance au mois d'octobre de la même année. J'y ai joint les extraits suivants que j'ai tirés des archives de la Corporation de Saint-Luc d'Anvers:

" Gossin van der weyden a été reçu de la dignité d'doyen de cette
" Corporation en 1514 et en 1530.
" Il avait été reçu maître peintre en 1503.
" En 1504 il reçut en qualité d'élève Simon Portugalois;
" En 1507, Aert van der Vekene;
" En 1512, Neelken van Berghen et Frans Dequeker;
" En 1513, Ingbert Ingelstone;
" En 1517, Hieron Simons."

Je crois pouvoir faire cette occasion pour prier M. Navez d'examiner s'il ne conviendrait pas d'avoir à un compte rendu de catalogue et de rectifier les nombreuses erreurs qu'il y trouvent; car j'y ai remarqué qu'on prolonge la vie de certains peintres environ dix-sept ans au delà de la date réelle de leur mort, attestée par des inscriptions tumulaires.

Bruxelles, 11 janvier 1849.

1 Assomption de la Vierge par Maître Mira de Gand

tabl. à 2 volets 1.86 . 2 m. bois provient de l'abbaye de Tongerlo (Herij 6/5.44)

1915. Albert Bonts. pièce exceptionnelle pour Bruxelles 250 f.

n° 534 cat. A.J. Wauters Albert Bonts

2 Sainte famille par Jean de Mabuse

1.18 . 0.73 bois

105 A.J. Wauters 1 élève

[coupure d'une lettre : date ? Mon élève. Sa famille. = Merci vos bonnes nouvelles cordiales 200 f.. Quand ?]

3 Descente de Croix Heemskerck (Herij 6.5.44 ; en 43. Ch.M. Dimas

triptyque tabl Roger de Bruges H. 0.98 L. 1.88 bois

(n° 139 mauvaise cat. Wauters) tabl. V. Overstraten !

4. Nativité Jordaens

vaniteux 1.38 × 1.96 toile

n° 237 cat. Wauters

Brad et Jordaens

5. L'adoration peinture du XVe siècle

des Mages h. 0.81. l. 0.65 bois

n° . . cat. Wauters)

MUSEES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE ARCHIVES D 14/20

Les 5 tabl. présentés d'abord au Musée en 1843 (par M. Linz) se trouvent acquis qu'en l'année 1844.

Envoi du reliquaire à l'Abbaye de Tongerlo

Avis du Sénéchal du Musée Royal caisse tableaux pour Westerlo à l'avis de Mr Peeters notaire –

Bruxelles le 6 9bre 1844 –

p: Wauters. Fils

MUSEES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE ARCHIVES
D 14/19

Entre les Soussignés Mr Henri Joseph Hérir, négociant, demeurant rue royale extérieure N° 17, à Bruxelles, d'une part, et Mr Albert Lucq, rentier, demeurant aussi à Bruxelles, marché aux herbes N° 60, d'autre part:

A été dit, fait et convenu ce qui suit:

Mr Lucq est propriétaire d'une créance à charge du Gouvernement de la Somme de quatre mille cinq cents francs formant le solde d'une vente de cinq tableaux qu'il a faite, courant de Mai dernier, au dit Gouvernement, moyennant la Somme de neuf mille francs; Sur l'avis de la Commission administrative du Musée royal de tableaux de Bruxelles, Mr Lucq a fait cession de cette Somme Créance à Mr Hérir, par lettre adressée le deux courant à la Commission du dit Musée, laquelle Commission en a donné notification à Mr Hérir, par Missive du 6 Courant.

Dans cet état de choses, Mr Lucq, voulant régulariser cette cession et en donner date certaine, déclare avoir vendu cédé et transporté à Mr Hérir, ce acceptant, la dite Somme de quatre mille cinq cents francs.

En conséquence Mr Lucq subroge Mr Hérir dans tous ses droits actions contre le Gouvernement et le met entièrement à son lieu et place.

La présente cession a eu lieu moyennant la Somme de quatre mille cent francs que Mr Lucq reconnait avoir reçu en espèces, de Mr Hérir et dont il lui consent toute bonne et valable quittance.

C'est pourquoi Mr le Ministre de l'Intérieur, à la division des Beaux arts, auquel notification du présent transport sera faite est requis de vouloir bien considérer Mr Hérir comme son propriétaire de la dite créance de quatre mille cinq cents francs et de vouloir bien en outre faire délivrer à Mr Hérir en temps et lieu, les titres, pièces et certificats nécessaires à l'obtention du mandat de la dite Somme de quatre mille cinq cents francs, le dit mandat devant être délivré sur l'exercice de 1800 quarante-cinq du Budget de la Commission des Beaux-Arts de Bruxelles.

Les coût et enregistrement du présent sous-seing seront supportés par Mr Hérir. Fait double à Bruxelles, le vingt-deux Juillet 1800 quarante-quatre. Approuvé l'écriture ci-dessus / Signé / Hérir. Approuvé l'écriture ci-dessus / Signé / Lucq. Enregistré à Bruxelles, le 23 Juillet 1844, vol. 41. fol. 30. Case 3, Reçu cinquante-huit francs cinquante centimes, additionnels compris. Le receveur. Signé Vandenelde.

MUSEES ROYAUX DES BEAUX ARTS DE BELGIQUE ARCHIVES D 14/18

L'an

L'an mil huit cent quarante-quatre, le vingt-quatre Juillet, à la requête du Sieur Henri Joseph Henri, négociant, demeurant rue royale neuve extérieure, N° 17, à Bruxelles, lequel fait élection de domicile chez l'huissier soussigné.

Je soussigné, Jean Baptiste Verhaegelt, huissier audencier à la Cour d'appel, séant à Bruxelles, y domicilié, rue de la paille, Sec 1er N° 24, patenté,

Ai signifié et laissé avec le présent exploit à Monsieur le Ministre de l'Intérieur de la Belgique, à la Division des Beaux Arts, rue de la loi, à Bruxelles, où étant et y parlant à Mr. Van Forest, premier Commis au dit Ministère, qui a visé mon original;

Copie de l'acte de transport de cession ci-contre, duement enregistré; avec défense faite à Mr. le Ministre de l'Intérieur, de ne se dessaisir de la dite Somme de quatre mille cinq cents francs stipulé au dit acte, en d'autres mains que celles de mon requérant, sous peine de payer deux fois et d'être personnellement responsable des causes de la présente notification.

Le tout pour information et direction à telle fins que de droit.

Et pour que Mr. le Ministre de l'Intérieur n'en ignore je lui a laissé avec mon présent exploit, copie de l'acte susénoncé étant en ses bureaux susdits et y parlant comme dit est.

Dont acte. Coût huit francs.

Signé: Verhaegelt

Ministère
DE
L'INTÉRIEUR.

N° de l'Agenda.

DIVISION.

INDICATEUR PARTICULIER.
N°

OBJET :

Indicateur général de départ.
N° SÉRIE.

ANNEXE

Bruxelles, le 6 Juillet 1844.

A Mr J. Geris
Marchand de tableaux
à Bruxelles

N° 114

1 Annexe

Mr.

Satisfaisant au désir exprimé par Mr. A. Lucy, nous avons l'honneur de vous adresser une copie de la déclaration par laquelle il autorise la Commission administrative du Musée, à vous remettre, après la liquidation, le mandat de quatre mille cinq cents francs qui lui sont dûs sur le budget de l'Exercice prochain, pour solde du prix des objets qu'il a cédés à cet établissement.

Nous vous prions d'agréer, Mr. la nouvelle assurance de notre considération distinguée.

La Commission administrative

Expédié par Laermans

Le Secrétaire
V. Hoz

F. Nieuwe

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE ARCHIVES
D 14/17

N° 14

Le soussigné déclare par la présente avoir cédé à Monsieur Henri Demeurent hors la porte de Schaerbeek commune de St Josse ten noode la propriété du Mandat de quatre mille cinq cents francs, que la commission administrative du Musée Royal de Beaux Arts s'est engagée de me payer sur les fonds qui seront alloués sur le budget de dix huit cent quarante cinq et pour solde des objets vendus audit musée par le soussigné

Bruxelles le deux Juillet mil huit cent quarante quatre

Bracq

à Messieurs les membres du musée Royal de tableaux à Bruxelles

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX ARTS DE BELGIQUE ARCHIVES
D 14/16

Bruxelles le 30 Mai 1844.

N° 14

A Messieurs les Membres du Musée Royal de tableaux à Bruxelles

Messieurs

J'ai l'honneur de votre honorée du 29 Q qui m'informe que vous êtes en possession des cinq tableaux Flamands que j'ai cédés au Musée Royal et qui me donne le Modèle de la Pièce à faire en triple expédition

J'ai l'honneur de vous remettre Messieurs ces Pièces en vous priant de vouloir bien terminer cette affaire le plustôt qu'il vous sera possible

J'ai l'honneur d'être

Messieurs Votre très humble et respectueux Serviteur

Stuerq

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE ARCHIVES D 14/15

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

N° de l'Agenda.

Division.

INDICATEUR PARTICULIER.
N° 14

OBJET :

Indicateur général de départ.
N° SÉRIE.

Annexe.

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE ARCHIVES
D 14/14

Expédié par

Bruxelles, le 29 Mai 1841.

à Mr. Lucq.
Marché aux herbes. N° 60.
à Bruxelles.

La Commission administrative a l'honneur de vous informer qu'elle est en possession des cinq tableaux gothiques que vous avez cédés au Musée royal de Peinture et de Sculpture.

Elle vous prie, Mr., de vouloir bien, afin de la mettre à même de faire traiter la liquidation du paiement de la première moitié du prix d'achat de ces ouvrages, lui faire parvenir sous peu, en triple expédition dont une sur timbre de dimension, une déclaration ainsi conçue :

Je déclare avoir cédé au Musée royal de peinture et de sculpture, pour le prix de neuf mille francs (Fr. 9000.) payables en deux portions égales pour les exercices 1844 & 1845

Cat A Tableau
N° 534

N° 139

N° 237

Le Belgique ?

~~Publiq~~

Les cinq tableaux désignés ci-après.

1° Un tableau à deux volets peint par Vandermeer, représentant : l'Assomption de la Vierge. — Hautr. 1 m. 86 c. — Larg. 2 m. Panneau.

2° Un tableau d'Hemling - représentant une Descente de Croix. panneau Haut. 0 m. 98 c. Larg. 1 m. 88.

3° Un tableau de Mabuse, représentant. Une sainte famille. — panneau hauteur 1 m. 18 c. Larg. 0 m. 9 c.

4° Un tableau du 15e siècle représentant l'Adoration des Mages - panneau hauteur 0. 81. Larg. 0. 65.

5° Un tableau allégorique sur toile peint par Jordaens représentant : les Vanités du monde, Hautr. 1. m. 38 c. Larg. 1 m. 96.

à Bruxelles, le Mai 1844.

Nous avons l'honneur, Mr, de vous prier de remettre à Mr Hart, le mandat pour le paiement de la première moitié du prix d'achat de ces tableaux.

Veuillez agréer, Mr, la nouvelle assurance de notre considération très distinguée.

Le Cte Administrateur

Le Secrét.

V. Hoz

F. J. N

Ministère
DE
L'INTÉRIEUR.

N° de l'Agenda.

DIVISION.

INDICATEUR PARTICULIER.
N° 14

OBJET :

Indicateur général de départ.
N° SÉRIE.

ANNEXE

Bruxelles, le 20 Mai 1844

A Mr Heris.

Rue royale neuve intérieure

Mr

Nous avons l'honneur de vous adresser ~~ci-jointe~~ copie d'une déclaration par laquelle Mr Lucq nous autorise à vous remettre, après liquidation, le mandat de 4500, qui doit lui être délivré, à ~~titre~~ de premier paiement sur le prix des cinq tableaux qu'il a cédés au Musée royal.

Nous espérons, Mr, que vous voudrez bien ~~restituer~~ à Mr Lucq, en échange de l'autorisation ci-jointe, les cinq tableaux susdits restés jusqu'aujourd'hui en dépôt chez vous.

Veuillez agréer, Mr

La Cre Admve,

Le Gerant.

Expédié par

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE ARCHIVES
B 14/13

N° 14

J'autorise par la présente la commission administrative du musée royal de tableaux à remettre à M. Henri à Bruxelles le mandat de quatre mille cinq cents francs qui doit m'être délivré après la remise au musée de mes cinq tableaux et du reliquaire que j'ai cédé au Gouvernement

Bruxelles le vingt mai mil huit cent quarante quatre

Alvez

MUSEES ROYAUX DES BEAUX ARTS DE BELGIQUE ARCHIVES
D 14/12

L'assomption de la Vierge
tabl. à 2 volets
h. 1.86. l. 2. m.
Jean

MUSÉES ROYAUX DES
BEAUX ARTS DE BELGIQUE
ARCHIVES
D 14/m

Jordaens
h. 1.28. l. 1.96.
Paris
La Vanité du Monde

La Dép.ce du Christ

Lang. 188 L. 0.98

MUSÉES ROYAUX DES
BEAUX-ARTS DE BELGIQUE
ARCHIVES
D 14/10

L. Mme du Luxe

L. 0.81 Larg. 0.65

La Veuve et l'Enfant

L. 1.18. Larg. 0.79

Ministère
DE
L'INTÉRIEUR.

N° de l'Agenda.

DIVISION.

INDICATEUR PARTICULIER.
N°

OBJET :

Indicateur général de départ.
N° SÉRIE.

ANNEXE

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE ARCHIVES D 14/9

Expédié par Daemaey

Bruxelles, le 17 Mai 1844.

A

N° 14

à Mr Lucq
Marché aux herbes. 60.
Bruxelles.

Mr

La Commission a appris avec plaisir (par votre lettre du 14 de ce mois) que vous acceptez l'offre de neuf mille francs (qu'elle vous avait proposée) pour la vente des cinq tableaux et des religuaires désignés dans sa lettre du 11 de ce mois.

Je viens vous prier, Mr, de vouloir bien faire transporter le plutôt possible ces objets en dépôt, afin que la Commission puisse faire immédiatement, auprès du Gouvernement, les démarches nécessaires pour obtenir le paiement de la première moitié du prix d'achat.

Veuillez agréer, Mr, l'ass. de ma parfaite considération.

Le Secrétaire.

V. Pr

Mon Cher Monsieur Simon

Ci joint la lettre de Monsieur de Monsieur Lung, par laquelle il accepte les propositions que lui fait la commission pr y mettre fin des cinq tableaux et du reliquaire. Je vous prie en conséquence de vouloir bien le prier de faire transporter ces objets au musée, sitôt qu'ils y seront déposés, écrire à la commission pour se réunir le plutôt possible afin d'avoir au moyen de lui faire obtenir le premier payement, car vous voyez qu'il est pressé.

Votre tout dévoué

F. Navez

MUSEES ROYAUX DES BEAUX ARTS DE BELGIQUE ARCHIVES
D 418

ce 16 Mai 1844.

Bruxelles le 14 Mai 1864

N° 14
3

A Messieurs les Membres de la Commission du Musée Royal de Bruxelles

Messieurs

Je viens de recevoir Votre honorée en date du 11 c.t N° 14, en réponse à ma lettre du 2 d. Avril dernier

Voulant vous prouver Messieurs que je fais tous les sacrifices possibles pour conserver au Pays, mes tableaux

J'ai l'honneur de vous informer que j'accepte l'offre que vous me faites par Votre susdite lettre en date du 11 courant N° 14. dans tout son contenu

J'espère Messieurs que vous pourrez bien terminer cette affaire le plutôt possible

J'ai l'honneur d'être
Messieurs
Avec le plus profond respect
Votre très humble & Dévoué Serv.

Stuq

Marché aux herbes
N° 60

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE ARCHIVES
D 14/7

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Musée Royal
DE
TABLEAUX.

N° 14

Annexes

Bruxelles, le 11 Mai 1844.

à Mr A. Lucy.
Marché aux Herbes. 60.

Mr

La Commission administrative du Musée royal a résolu dans sa séance de ce jour de vous offrir, sauf l'approbation du Gouvernement, la somme de Neuf mille francs pour les cinq tableaux dont vous lui proposez l'acquisition par votre lettre du 25 Avril dr, et qui représentent :

1° L'Assomption de la Vierge par Vandermeer
2° Une sainte famille, par De Mabeuge
3° Une descente de croix, par Hemmelinck
4° Une Nature morte par Jordaens
5° L'Adoration.

Vous voudrez bien remarquer Mr, qu'il est bien entendu, que dans ce prix d'achat, payable par moitié en deux ans et sans allocation d'intérêt, est compris le reliquaire, provenant de l'Abbaye de Tongerloo, dont

MINISTÈRE DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE ARCHIVES D 14/6

Exp par courrier

il n'est cependant pas fait mention dans votre lettre précitée.

La Commission ayant différentes expéditions en vue vous prie M^r. de vouloir bien l'honorer d'une réponse dans le plus bref délai et d'agréer l'assurance de sa considération distinguée.

Le Com^n. Sd^re

Le Secrétaire

Vdh

Fer

N° 14 a

MUSÉES ROYAUX DES
BEAUX-ARTS DE BELGIQUE
ARCHIVES
D 14/5

Monsieur Monsieur Van Bree

Les cinq Tableaux de M. Lucq sont mis à votre disposition pour être examinés tous les jours je suis à la maison jusqu'une heure.

Le N°1. de ces tableaux, est l'offrande de la vierge par Vandermar de Gand, un des ouvrages plus capitaux de notre primitive école

N. 2. Sainte famille par Jean de Mabuse

N 3. Décollation de saint Jean par Memmelinck.

N 4. naturemorte par Jordans.

5. l'adoration par un peintre du 18 siècle.

les trois premiers de ces tableaux appartiennent sans contredit à notre école. et le 4.me parce qu'on n'a rien en la genre de Cette nature, et parceque c'est un chef d'œuvre de peinture, quand au 5.me il ne pourrait que contribuer à nous un trou dans le haut de la collection.

je vous prie de me dire par un mot, si le Gouvernement compte faire l'acquisition de ces Tableaux. sinon je les propose au Roi de Saint Bas.

mais entre nous, il ne faut pas payer l'or trop cher, car les prétentions de Sieur Lucq ont été jusque le jour exagérées, et il ne demande qu'à 12 mille francs, vous ne payerez pas tout à fait la valeur du Vandermar.

Vous pouvez dire lui offrir alors comme payable en trois ans, et partir dont le premier payement au compte courant. le 1 Sept. du 5% d'intérêt.

Je dois encore vous avoir, que pour comptant le Sieur Long. et que c'est tout ce qui dépend chez moi par une lettre particulière, à qui je dois rendre compte.

Quand à moi je viendrai pas voir Sortir du Bois, des vendus qui sont l'histoire de notre ancienne Gloire nationale, surtout le Vaudemont qui produit de la célèbre abbaye de Gengelos.

Agréez nos Salutations amicales et croyez moi

Tout à Vous

J. H. Otis

le 6 Mai 1846

Bruxelles le 25 Avril 1844

(N° 14
a

A Messieurs les membres du
Musée des Tableaux de Bruxelles,

Messieurs;

MUSÉES ROYAUX DES
BEAUX ARTS DE BELGIQUE
ARCHIVES
D 14/4

Au mois d'Octobre 1834, j'ai offert au Roi et au Gouvernement de vendre des Tableaux antiques.

Quelques jours après Mr Conwez m'a écrit pour me faire connaître que Sa Maytt. désirait les voir; je les ai fait transporter au Palais. —

Le 29 du même mois Mr Conwez me fait connaître par sa lettre:

„ Sa Maytt. a vu avec plaisir vos tableaux
„ et désirerait extrêmement qu'il fût possible
„ de les conserver dans le pays; Sa Maytt.
„ m'a chargé d'en écrire à Mr le Ministre
„ de l'Intérieur, qui ne saurait mieux
„ employer une partie des fonds alloués à son
„ Département pour l'encouragement des
„ beaux Artt qu'à l'acquisition d'une
„ partie de ces chefs d'oeuvre qui deviennent
„ de jour en jour plus rares, parce que
„ l'étranger se les disputt et nous les
„ enlève —

Mr Navez au nom de la Commission du Musée par sa lettre du 25 9bre 1834 me dit:

„ La Commission administrative
„ du Musée des tableaux, a l'honneur
„ de vous informer que dimanche
„ elle s'est rendue au Palais de Sa Maytt.
„ aux fins d'y examiner les antiques

„ qui vous appartiennent, et que vous
„ désirez voir acquérir pour le Musée,

En vous donnant connaissance,
„ Monsieur, que la Commission vient
„ d'adresser son rapport sur l'objet à
„ Monsieur le Ministre de l'Intérieur
„ elle vous prie d'agréer &c. —"

Au mois de Mars 1838 Mons. De Theux
alors ministre de l'intérieur m'invite à faire
une nouvelle proposition au Gouvernement
C'est ce que j'ai eu l'honneur de faire le
29 du même mois de la même année —

Le 6 Avril suivant par sa lettre de
7me Division N° 12938, il me fait connaître:

„ En réponse à votre lettre du 29 Mars
„ dernier j'ai l'honneur de vous informer,
„ que la modicité des fonds alloués par
„ la législature en faveur des Beaux arts,
„ ne me permet pas de faire l'acquisition
„ que vous me proposez &c. "

J'avais considéré cette réponse comme
un refus: et dès lors je ne fis plus aucune
démarche. —

L'année dernière j'ai eu l'honneur
d'avoir la visite de Messieurs le Comte De
Beaufort directeur des Beaux Arts —
Soudain De Nieuwenhuyth Secrétaire
Général et autres personnes, pour voir
mes tableaux; ils m'engagèrent encore
à faire une nouvelle proposition au
Gouvt. après plusieurs démarches et entrevues
avec Mr le Comte De Beaufort, j'obtins
de lui la lettre ci jointe:

„ J'ai mis votre affaire aussi en bon
„ train que possible; il ne dépend plus
„ de moi de l'activer, je suis à la
„ Campagne et je vous prie de
„ voir Mr Jules Duymaelle au
„ Ministère, pour le terminer cette
„ affaire le plutôt possible "

Je me suis rendu chez Mr Duymaelle comme me le disait Mr le Comte De Beaufort, qui a bien voulu me dire qu'il considérait cette affaire comme faite

A mon grand étonnement le 8 de Juin 1843 je reçut la lettre de Mr Nothomb Ministre de l'Intérieur. 6me Division N° 1640 Copie de cette

„ J'ai l'honneur de vous informer
„ que je ne puis, bien qu'à regret,
„ faire l'acquisition des tableaux
„ que vous offrez de céder au Gouvt
„ et dont j'apprécie d'ailleurs
„ tout le mérite. — Il n'y a point
„ au budget de cette année des fonds
„ disponibles pour un pareil achat
„ et je ne puis non plus consentir
„ à grever dès aujourd'hui le
„ budget de 1844 "

Il y a quelques jours j'ai eu
l'honneur d'avoir la visite des
Messieurs Charlé De Waspick Conservateur,
et Van Bree pour voir mes tableaux
qui ont bien voulu me faire connaître
que la Commission Musée serait
peut être disposée à reprendre les négociations
de cette affaire. —

Malgré tout le désir que j'ai de satisfaire
aux vœux exprimés de la part de sa
Majesté, par la lettre de Mr Conwez
ci dessus rappelée, mes moyens ne
me permettant pas de tenir plus
longtemps des objets improductifs,
j'ai dû faire des démarches pour
en trouver le placement; des négo-
ciations sont entamées, mais rien

n'est encore décidé. —

Pour vous prouver Messieurs combien je désirerais voir ces objets rester dans le pays, j'ai l'honneur de vous faire la proposition suivante :

Quoiqu'on m'ait laissé espérer d'obtenir un prix plus élevé de ces objets, je consens à céder mes tableaux au musée pour la somme de dix mille francs. — Et si le musée n'avait pas cette somme à sa disposition je veuxe encore bien prendre des arrangements pour les époques des payements

J'espère Messieurs que vous voudrez bien m'honorer d'une réponse dans le plus bref délai possible

J'ai l'honneur d'être

Messieurs Votre très humble et dévoué Serviteur

A. Lucq

Marché aux herbes N° 60

Musée Royal
de
tableaux
~
N° 14

Bruxelles, le 18 Juillet 1843.

à Mr le Ministre de
l'Intérieur.

Mr le Mis.

Nous avons l'honneur de vous informer que Mr Lucq de C/V. possède une collection de tableaux antiques très remarquables dont il nous propose la vente, pour la somme de 9000.rs —

Nous n'hésiterions pas, Mr le Ministre, à acquérir les ouvrages précieux qui composent cette collection, si la situation de nos ressources nous permettait de disposer de la somme demandée par Mr Lucq.

~~Cette~~ L'acquisition dont il s'agit serait d'autant plus avantageuse pour notre Galerie, qu'elle possède déjà des volets ayant appartenu à plusieurs de ces tableaux et cette circonstance nous fait désirer ardemment

pour le Musée

Coûteuse ?
si pas ?

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX ARTS DE BELGIQUE ARCHIVES
D 14/3

M^r le Min, de pouvoir saisir ~~cette~~ l'occasion ~~pour~~ qui se présente pour compléter ces beaux ouvrages.

Nous espérons, M^r le Ministre, que vous voudrez bien en considération de l'insuffisance des fonds mis à notre disposition ~~pour le Muséum royal des tableaux~~ nous aider à faire cet achat en prélevant sur les fonds alloués pour les Beaux Arts, la moitié du prix demandé pour cette collection qui ne pourrait qu'ajouter à la renommée des antiques qui figurent au Musée Royal.

Nous vous prions d'agréer, M^r le Min.

Le Comm^r Dumin.

L.J.

F. Navez

8 P

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE ARCHIVES D 14/1

A Messieurs les membres composant la Commission du Musée royal de Bruxelles

Messieurs

Etant possesseur de plusieurs tableaux antiques qui ont été reconnus comme objets de mérite par les amateurs et connoisseurs les plus distingués.

Je prends la liberté de proposer à la Commission dont faire l'acquisition pour le musée royal de Bruxelles.

Ces objets reconnus pour être de prix seroient à leur place telle au musée de Bruxelles au milieu de Mess. les Artistes les plus distingués.

Il seroit désagréable de les voir transporter à l'étranger, et telle est mon intention si au moyen de votre intermédiaire bienveillante je ne puis espérer de les voir conserver à notre pays.

J'ai l'honneur d'être

Messieurs

Votre très humble Ste

N. Vieg

Bruxelles le 18 9bre 1834

Marché aux herbes No 60.

Bruxelles, le 25 9bre 1834

Monsieur,

La Commission administrative du Musée des tableaux, a l'honneur de vous informer que dimanche dernier elle s'est rendue au Palais de Sa Majesté aufin d'y examiner les antiques qui vous appartiennent & que vous désirez voir acquérir pour le Musée

En vous donnant connaissance, Monsieur, que la Commission vient d'adresser son rapport sur l'objet à Mr le Ministre de l'Intérieur, elle vous prie d'agréer l'assurance de sa parfaite considération.

Pour la Commission

Lepud

A
Monsieur Lucq, Marché aux herbes, chez Mr Michiels

Bruxelles, le 25 9bre 1834

Monsieur le Ministre,

Mr Lucq, demeurant Marché aux herbes, ayant écrit une lettre à la Commission administrative du Musée des tableaux de la Ville de Bruxelles, aufin de l'engager à faire l'acquisition de cinq antiques qu'il avait déjà offerts en vente au Gouvernement, nous avons l'honneur de vous faire rapport que nous nous sommes rendus dimanche dernier au Palais de Sa Majesté où lesdits antiques sont actuellement déposés, & qu'en les examinant nous avons reconnu que l'un de ces ~~tableaux~~ antiques, représentant le Christ mort détaché de la croix, est un des beaux tableaux de Roger de Bruges dont le Musée en possède déjà deux; que celui représentant

Lepud

A
Monsieur le Ministre de l'Intérieur

D 14/2

Celui-ci est sa femme

une Sainte famille, est probablement le Maître-tableau dont le Musée possède les deux Volets, tableau qui est recommandable par la fineur de son exécution & la beauté des expressions; qu'un autre représentant le pèlerinage de Notre Dame de Warbre est un Volet appartenant à un maître-tableau, lequel Volet est très bien fini & plein d'expression; que le grand tableau, auquel ses deux Volets, peut être attribué à Jean de Mambeug ou Mabuge; qu'il est très bien peint sous le rapport de l'expression & de la fusion des détails; ~~des~~ & que le Musée possède un tableau du Maître aussi complet que celui de Mr. Lucq, mais qu'il n'est pas encore restauré ni placé; enfin que le 5e tableau, est un original de Jordaens dont le musée ~~possède~~ en possède plusieurs qui par leurs sujets & leur dimension sont plus capitaux que celui là, quoique il soit très remarquable dans son genre.

quant à la valeur des dits tableaux uniques, la Commission a été unanimement d'avis Mr. le Ministre, que le prix qui Mr. Lucq en demande est hors de toute proportion

La Commission vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien agréer l'assurance de sa ~~les~~ plus haute considération.

Pour la Commission.